

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Objet de la délibération :
Attribution du marché pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de deux bâtiments communaux pour la création de logements locatifs sociaux et locaux associatifs ERP
Marché N° 2023-03

N°137/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 18 DECEMBRE 2023

Le dix-huit décembre deux mille vingt-trois à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.
AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.
AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, DEFIANAS Anne-Laure, MAFFEI Pascal, BURAVAND Julien, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : BRISENO Laetitia, TEISSEDE Christine (pouvoir donné à MAFFEI Pascal).

Absents : FABRE Patrice.

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Vincent CATILLON

Par avis d'appel public à la concurrence publié le 26/10/2023 sur la plateforme www.marches-publics.info, et fixant au 27 novembre 2023 à 12h la date limite de réception des offres, la Commune a engagé une consultation en procédure adaptée pour le marché pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de deux bâtiments communaux pour la création de logements locatifs sociaux et locaux associatifs ERP - Marché N° 2023-03.

Les prestations du maître d'œuvre seront réglées par un prix global et forfaitaire (forfait de rémunération). La part de l'enveloppe prévisionnelle du maître de l'ouvrage affectée aux travaux est fixée à 1 900 000 € HT.

Les bâtiments concernés sont l'ancienne école maternelle au 3 rue de l'enclos (900 000 € HT), l'ensemble St Christophe (1 000 000 € HT) comprenant la maison St Christophe au 3 rue St Christophe, et le bâtiment regroupant le presbytère et l'ancienne cantine au 11 rue de l'église.

Le coût prévisionnel définitif sera établi dans les conditions prévues au CCAP.

12 offres ont été reçues dans les délais. Après analyse et négociation auprès des deux premiers candidats, et après avis de la commission MAPA réunie le vendredi 15 décembre 2023, la maîtrise d'ouvrage a présenté le rapport d'analyse, et propose de désigner attributaire :

AGENCE D'ARCHITECTURE MARESTEIN, GOURRAUD
444 Mas du Grand Fourchon
13200 ARLES proposant une mission de maîtrise d'œuvre à un taux de rémunération fixé à 8,10 %, soit un forfait de rémunération s'élevant à 153 900 € H.T.

Délibération du Conseil Municipal N°137.2023 du lundi 18 décembre 2023 (suite)

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITÉ,

OUI l'exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des pièces du marché,

DESIGNE comme attributaire du marché pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de deux bâtiments communaux pour la création de logements locatifs sociaux et locaux associatifs ERP, l'agence d'architecture Marestein, Gourraud – 444 Mas du Grand Fourchon - 13200 ARLES.

APPROUVE le marché de maîtrise d'œuvre à passer entre la Commune et l'agence d'architecture Marestein, Gourraud, pour un montant de 153 900 € HT, soit 184 680 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'officialisation de ce marché, et tout document se rapportant à la présente délibération.

**Et ont signé tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,**

Le Secrétaire de séance :



Le Maire :

